



COMMUNIQUE A L'ATTENTION DES CONSOMMATEURS

Le Ministre du Commerce Jean-Louis Billon informe la population qu'une alerte internationale porte sur des lots de barres chocolatées et de friandises dont les dates de péremption sont indiquées comme ci-après :

- Barres **Mars** dont la Date Limite de Consommation(DLC) est comprise entre le 4 septembre et le 16 octobre 2016 ;
- **Snickers** (DLC) entre le 3 juillet et le 21 août 2016 ;
- Paquets de miniatures **Mix tubo** (DLC) entre le 10 juillet et le 11 septembre 2016 ;
- Bonbons **Célébrations** (DLC) entre le 19 juin et le 21 août 2016.

Par conséquent, il recommande à la population par mesure de précaution de s'abstenir de consommer les lots des barres chocolatées et friandises incriminées.

Par ailleurs, le Ministre du Commerce invite tous les Importateurs, Distributeurs, Grossistes et Détaillants desdits produits, à procéder sans délai à leur retrait systématique.

Des équipes du Ministère du Commerce sillonnent en ce moment les magasins en vue de s'assurer de l'application effective de cette mesure.

Jean-Louis BILLON